## CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de gestion 2016-2017

Préavis municipal N° 07-2016

Adoption du Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

## Rapport de la Commission de gestion

Au Conseil général de Saubraz
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
La Commission de gestion, composée de :
Madame,
Julie Sprunger
Messieurs,
Félix Baiche
Philippe Urfer
Didier Barbay
Laurent Liardon
André Forster
Bernard Arnoldi

s'est réunie le 29 septembre et 05 octobre 2016.

La Commission de Gestion a étudié le préavis relatif à : Adoption du Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

La Municipalité, dans son préavis du 23 septembre 2016, explique les principes qui sont la couverture des coûts supportés par la collectivité et l'équivalence et/ ou principe de proportionnalité de la taxe supportée par l'assujetti.

Le règlement actuel est lié au PGA de 2000 est une mise à jour en relation avec la pratique et les tarifs pratiqués par le STI (Service Technique Intercommunal) est nécessaire.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'accepter le préavis municipal n° 07-2016, tel que présenté.

Pour la commission:

Julie Sprunger

Félix Baiche

André Forster

Philippe Urfer

**Didier Barbay** 

Laurent Liardon

Bernard Arnoldi